

MIROVA FUNDS
Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 148 004
(la « SICAV »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT
MIROVA CLIMATE EQUITY**

*Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes et non définis par ailleurs ont la signification indiquée dans le prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »).*

Luxembourg, le 15 mai 2026

Fusion de Mirova Funds - Mirova Climate Equity, un compartiment de la SICAV, dans Natixis International Funds (Lux) I - Mirova Thematic Climate, un compartiment de Natixis International Funds (Lux) I, un OPCVM luxembourgeois.

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration de la SICAV a l'intention de procéder à la fusion du compartiment Mirova Climate Equity (le « **Compartiment Absorbé** »), un compartiment de la SICAV, dans le compartiment Mirova Thematic Climate (le « **Compartiment Absorbant** »), un compartiment de Natixis International Funds (Lux) I (« **NIF (Lux) I** »), un autre OPCVM luxembourgeois (la « **Fusion** »), sous réserve de l'approbation des actionnaires du Compartiment Absorbé (les « **Actionnaires** »).

La SICAV et NIF (Lux) I sont constitués sous la forme de SICAV et agréés en tant qu'OPCVM en vertu de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »). Natixis Investment Managers International est leur société de gestion et MIROVA est leur gestionnaire financier (le « **Gestionnaire financier** »).

La Fusion prévue vise à fournir aux actionnaires des Compartiments Absorbé et Absorbant la meilleure proposition de valeur possible en fusionnant le Compartiment Absorbé dans le Compartiment Absorbant, qui bénéficie de performances historiques plus solides et de meilleures perspectives de croissance.

Conformément à l'article 25 des statuts de la SICAV, les Actionnaires sont convoqués par la présente à une assemblée générale des Actionnaires afin d'approuver la Fusion et de décider de la date de prise d'effet de celle-ci. Les Actionnaires trouveront l'avis de convocation à l'**Annexe I** au présent avis.

Une comparaison des caractéristiques des Compartiments Absorbé et Absorbant figure à l'**Annexe II** au présent avis.

Si elle est approuvée par les Actionnaires, la Fusion consistera à transférer tous les actifs et passifs du Compartiment Absorbé, y compris les revenus cumulés, au Compartiment Absorbant en échange de l'émission d'actions du Compartiment Absorbant à l'attention des actionnaires du Compartiment Absorbé, avec l'annulation simultanée de leurs actions dans le Compartiment Absorbé.

À la suite de la Fusion, le Compartiment Absorbant détiendra les actifs et passifs actuellement détenus par le Compartiment Absorbé. Le Compartiment Absorbé cessera d'exister à la suite de la Fusion et sera par conséquent dissous à la Date de prise d'effet (telle que définie ci-dessous) sans être liquidé.

À la Date de prise d'effet, les actionnaires du Compartiment Absorbé recevront des actions du Compartiment Absorbant (les « **Nouvelles Actions** »). Le nombre de Nouvelles Actions à émettre sera basé sur des taux de change calculés conformément aux principes de valorisation applicables aux actifs et passifs du Compartiment Absorbant et du Compartiment Absorbé, respectivement. Les revenus cumulés dans le Compartiment Absorbé seront inclus dans le calcul de la valeur liquidative et feront partie des actifs transférés au Compartiment Absorbant. Les taux de change applicables à l'émission de Nouvelles Actions du Compartiment Absorbant seront calculés en divisant la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Compartiment Absorbé par la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Compartiment Absorbant à la Date de prise d'effet.

Les devises de référence du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant étant différentes, un taux de change devra être appliqué pour calculer le nombre d'actions du Compartiment Absorbant à émettre à la Date de prise d'effet en échange de ces actions existantes du Compartiment Absorbé.

Vous trouverez ci-dessous le tableau comparatif entre les actions du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant :

Classe d'actions absorbée	Code ISIN	Classe d'actions absorbantes	Code ISIN
G/A(EUR)*	LU2646175450	G/A (EUR)*	LU3322398218
I/A(EUR)*	LU2193677080	I/A (EUR)	LU2532884421
I/A-NPF(EUR)	LU2193677163		
Q/A (EUR)*	LU2193676785	Q/A (EUR)*	LU3351026730
R/A(EUR)*	LU2193677676	R/A (EUR)*	LU2532880510
RE/A(EUR)*	LU2193677833	RE/A (EUR)*	LU2532880783

* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Les Actionnaires qui ne souhaitent plus détenir d'actions du Compartiment Absorbé et qui ne souhaitent donc pas participer à la Fusion peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions, sauf taxes éventuelles, conformément aux dispositions du Prospectus, jusqu'au 17 juin 2026 à 13 h 30 (heure de Luxembourg). Les Actionnaires qui voteront contre la Fusion prévue ou qui s'abstiendront de voter et qui n'exerceront pas leur droit de rachat sans frais de leurs actions deviendront actionnaires du Compartiment Absorbant si la Fusion est approuvée lors de l'Assemblée.

Sous réserve de l'approbation des Actionnaires, les Nouvelles Actions du Compartiment Absorbant devant être allouées aux actionnaires du Compartiment Absorbé dans le cadre de la Fusion seront exemptes de tous frais de vente, commission de rachat ou commission de conversion.

Pour le bon fonctionnement de la Fusion, les ordres de souscription, de rachat et/ou de conversion sur le Compartiment Absorbé seront interrompus à compter de cinq (5) Jours ouvrables avant la Date de prise d'effet. Les passages d'ordres reprendront à partir de la Date de prise d'effet conformément aux conditions de souscription, de rachat et/ou de conversion indiquées dans le prospectus de NIF (Lux) I.

La Fusion devrait prendre effet le 25 juin 2026 (la « **Date de prise d'effet** »), date devant être confirmée lors de l'Assemblée, le calcul des ratios d'échange étant effectué à la Date de prise d'effet.

Natixis Investment Managers International, la société de gestion de la SICAV et de NIF (Lux) I, n'a pas l'intention de procéder à un rééquilibrage du portefeuille du Compartiment Absorbé avant la prise d'effet de la Fusion. Aucune commission de performance n'est appliquée au Compartiment Absorbant. Le cas échéant, les commissions de performance du Compartiment Absorbé seront cumulées dans la valeur liquidative par action avant la Fusion et versées à la Société de gestion.

Tous les frais et dépenses juridiques, consultatifs et administratifs liés à la préparation et à la réalisation de la Fusion seront supportés par Natixis Investment Managers International.

Une copie des rapports de PricewaterhouseCoopers Assurance, société coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé, visés à l'article 71(1) de la Loi de 2010, ainsi que des attestations du dépositaire, visées à l'article 70 de la Loi de 2010, sont disponibles gratuitement et sur demande au siège social de la SICAV.

Il est conseillé aux Actionnaires de consulter leurs conseillers professionnels sur les conséquences fiscales possibles (i) de la Fusion, et (ii) du rachat de leurs actions existantes, en vertu des lois de leur pays de constitution, d'établissement, de citoyenneté, de résidence ou de domiciliation, et compte tenu de leur situation particulière.

Les modalités ordinaires de la fusion, les documents d'informations clés (DIC) du Compartiment Absorbant, le prospectus, les statuts et les rapports les plus récents de NIF (Lux) I, qui décrivent en détail les caractéristiques du Compartiment Absorbant, peuvent être obtenus sans frais :

- au siège social de la SICAV
- auprès du siège social de Natixis Investment Managers International :
43 avenue Pierre Mendès France, CS 41432
75648 Paris Cedex 13, France

De plus, pour Mirova Funds, le prospectus en anglais, les documents d'information clé en français et en néerlandais, les articles en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social et de CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du port 86C b320, 1000 Bruxelles, Belgique. Pour Natixis International Funds (Lux) I, le prospectus en anglais et en français, les documents d'information clé en français et en néerlandais, les articles en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais et en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social et de CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du port 86C b320, 1000 Bruxelles, Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Le Conseil d'administration de Mirova Funds

Annexe I

Avis de convocation

Conformément à l'article 25 des statuts de la SICAV (les « **Statuts** »), les actionnaires sont invités par la présente à participer à une assemblée générale des actionnaires du Compartiment Absorbé (l'« **Assemblée** ») afin d'approuver la fusion prévue et de décider de sa date de prise d'effet. L'Assemblée se tiendra au siège social de la SICAV le 3 juin 2026 à 10 h 30 (CET) avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation de la fusion prévue de Mirova Funds – Mirova Climate Equity dans Natixis International Funds (Lux) I – Mirova Thematic Climate.
- 2) Si la résolution 1 est adoptée, approbation de la date de prise d'effet prévue de la fusion fixée au 25 juin 2026.
- 3) Si la résolution 2 est adoptée, approbation de l'octroi à tout membre du conseil d'administration de la SICAV du pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.
- 4) Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.

Les actionnaires sont priés de noter que, conformément à l'article 25 des Statuts, aucun quorum n'est requis pour l'adoption de résolutions par l'Assemblée et que les résolutions seront approuvées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés par les actionnaires du Compartiment Absorbé à l'Assemblée.

Conformément à l'article 450-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement, et aux statuts de la SICAV, les Actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Si vous n'êtes pas en mesure de prendre part à l'Assemblée, vous pouvez voter en remplissant le formulaire de procuration ci-joint et en désignant le président de l'Assemblée comme mandataire. Le formulaire de procuration est également disponible sur simple demande au siège social de la SICAV et auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique.

FORMULAIRE DE PROCURATION

Pour l'assemblée générale des actionnaires de Mirova Funds – Mirova Climate Equity (ci-après le « **Compartment** »), qui se tiendra au siège social de la Société, 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juin 2026 à 10 h 30 CET (l'« **Assemblée** »).

À envoyer **par télécopie** au numéro (+352) 47 40 66 6503 ou **par e-mail** à lux.cla@bbh.com ou par courrier postal à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de l'Administration juridique et d'entreprise ou auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique), au plus tard deux (2) jours ouvrables luxembourgeois avant l'Assemblée (à savoir le 1^{er} juin 2026).

Seuls les formulaires que la Société fournit et qu'elle reçoit au moins deux jours ouvrables luxembourgeois avant l'Assemblée et dans les conditions déterminées par la loi sont pris en compte. Les formulaires de procuration ne faisant état ni d'un vote favorable ou défavorable ni d'une abstention seront nuls.

Pour la résolution proposée par le Conseil d'administration, vous pouvez :

- voter « pour » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
 - voter « contre » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
 - vous abstenir en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
-

Par le biais de ce formulaire de procuration, le (la) soussigné(e),

détenteur(trice) de : _____ actions de Mirova Funds – Mirova Climate Equity, désigne par la présente comme mandataire spécial avec pouvoir de substitution le président de l'assemblée, auquel il (elle) confère tous pouvoirs afin de le (la) représenter à l'Assemblée qui se tiendra au siège social de la Société, 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **3 juin 2026 à 10 h 30 (CET)**, avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation de la fusion prévue de Mirova Funds – Mirova Climate Equity dans Natixis International Funds (Lux) I – Mirova Thematic Climate.
- 2) Si la résolution 1 est adoptée, approbation de la date de prise d'effet prévue de la fusion fixée au 25 juin 2026.
- 3) Si la résolution 2 est adoptée, approbation de l'octroi à tout membre du conseil d'administration de la SICAV du pouvoir :
 - de prendre ou de faire prendre toutes les mesures, et de signer et de délivrer ou de faire signer et délivrer les résolutions ci-dessus et tous les autres accords, certificats et documents concernant la Fusion jugés appropriés, la signature de cette personne constituant la preuve à toutes fins de son approbation des modalités des résolutions par et au nom du Compartiment Absorbé ;
 - de conclure tous les contrats sociaux nécessaires à l'exécution des résolutions susvisées ;
 - de déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui ont été octroyés en vertu des résolutions précédentes au moyen d'une procuration pour agir au nom et pour le compte du Compartiment Absorbé.
- 4) Toute autre question concernant la Fusion qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

<i>Points de l'Ordre du jour</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
1			
2			
3			
4	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

Date : _____ 2026

Signature :

Annexe II

Tableau de comparaison des principales caractéristiques

Vous trouverez ci-dessous une comparaison des principales caractéristiques du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant. Les détails complets sont fournis dans le prospectus de la SICAV et de NIF (Lux) I et il est également conseillé aux Actionnaires de consulter le DIC du Compartiment Absorbant.

Caractéristique	Compartiment Absorbé Mirova Funds – Mirova Climate Equity	Compartiment Absorbant Natixis International Funds (Lux) I – Mirova Thematic Climate
Société/Fonds	Mirova Funds	Natixis International Funds (Lux) I
Compartiment	Mirova Climate Equity	Mirova Thematic Climate
Type de Fonds	OPCVM	OPCVM
Forme juridique	Société anonyme, société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois soumise à la partie I de la Loi de 2010	Société anonyme, société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois soumise à la partie I de la Loi de 2010
Devise de référence du Compartiment	EUR	USD
Devise de référence au niveau des classes	EUR	EUR
Société de gestion	Natixis Investment Managers International, agissant en qualité de Société de gestion d'OPCVM en vertu de l'article 119 (3) de la Loi de 2010.	Natixis Investment Managers International, agissant en qualité de Société de gestion d'OPCVM en vertu de l'article 119 (3) de la Loi de 2010.
Gestionnaire financier	Mirova	Mirova
Dépositaire	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Administration centrale	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Fréquence de valorisation	Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	Chaque Jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg au cours duquel la Bourse de New York et le NASDAQ sont ouverts.
Jours de transaction	<p>Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion sont traitées chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg.</p> <p>Les demandes reçues par l'Agent de Registre et de Transfert de la SICAV avant 13 h 30, heure du Luxembourg, de tout jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg seront traitées le jour même.</p> <p>Les demandes reçues après 13 h 30, heure du Luxembourg, seront traitées le jour ouvrable bancaire complet suivant au Luxembourg.</p>	<p>Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion sont traitées chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg au cours duquel la Bourse de New York et le NASDAQ sont ouverts.</p> <p>Les demandes reçues par l'Agent de Registre et de Transfert de la SICAV avant 13 h 30, heure du Luxembourg, de tout jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg au cours duquel la Bourse de New York et le NASDAQ sont ouverts seront traitées le jour même.</p> <p>Les demandes reçues après 13 h 30, heure du Luxembourg, seront traitées le jour ouvrable bancaire complet suivant au Luxembourg au</p>

		cours duquel la Bourse de New York et le NASDAQ sont ouverts.
Objectif et politique d'investissement	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>L'objectif d'investissement du Mirova Climate Equity (le « Compartiment ») est de générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des sociétés du monde entier qui fournissent des solutions ou adoptent des pratiques avancées visant à résoudre les problèmes environnementaux et à atténuer le changement climatique.</p> <p>La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indice de référence est utilisé à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire financier par délégation a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Toutefois, il ne vise pas à répliquer cet Indice de référence et peut donc s'en écarter sensiblement.</p> <p>L'Indice de référence peut être utilisé pour déterminer la commission de performance qui sera éventuellement perçue.</p> <p>L'Indice de référence peut être considéré comme un indice de marché au sens large et ne vise pas à être cohérent avec l'objectif d'investissement durable du Compartiment que le Gestionnaire financier par délégation vise à atteindre en appliquant la stratégie d'investissement durable décrite dans l'Annexe SFDR.</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>Le Compartiment suit une stratégie d'investissement durable thématique et cherche à investir dans des sociétés qui développent des solutions ou des services visant à remédier aux problèmes environnementaux (tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les transports propres), ainsi que dans des sociétés favorisant la transition environnementale ou adoptant des pratiques avancées en matière de climat.</p> <p>Le Gestionnaire financier par délégation investit dans des sociétés cotées en bourse dans le monde</p>	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>L'objectif d'investissement durable du Fonds Mirova Thematic Climate Fund est de contribuer à résoudre les enjeux environnementaux et à atténuer le changement climatique en investissant dans des sociétés du monde entier qui fournissent des solutions ou adoptent des pratiques avancées sur ces questions, tout en générant une croissance du capital à long terme par le biais d'un processus d'investissement systématique incluant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>Le Fonds est géré activement et investit principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier identifiées par le Gestionnaire financier comme participant ou étant exposées au thème d'investissement du Climat (ci-après l'« Univers d'Investissement ») qui, de l'avis du Gestionnaire financier, sont soutenus par des tendances de croissance séculaire. Pour de plus amples informations concernant l'objectif d'investissement durable du Fonds, veuillez consulter l'Annexe SFDR.</p> <p>Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif total en actions internationales. Les investissements du Fonds en actions peuvent comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées et, à titre accessoire, des sociétés de placement immobilier à capital fixe (« SCPI » ou « REIT » en anglais) et des certificats négociables de dépôt pour n'importe lesquels de ces investissements dans des actions. Les investissements dans des REIT ne peuvent dépasser 10 % de l'actif net du Fonds.</p> <p>Dans le cadre des investissements du Fonds dans des actions internationales, le Fonds peut aussi investir jusqu'à 30 % de son actif total dans des entreprises de marchés émergents dont, entre autres, certaines Actions A admissibles par le biais des programmes Stock Connect</p>

	<p>entier qui répondent aux critères de durabilité spécifiques définis selon le thème d'investissement.</p> <p>Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres qui se focalise sur l'identification de sociétés sur la base de leur modèle commercial, y compris le positionnement stratégique, les pratiques de gouvernance, l'identification de moteurs de croissance durable, l'analyse de la solidité financière pour déterminer enfin l'évaluation de la société sur une période à moyen terme.</p> <p>Le processus de construction du portefeuille reflète le niveau de conviction du Gestionnaire financier par délégation concernant les opportunités d'investissement sans aucune restriction en termes de capitalisation, de secteur ou de pondération tout en surveillant le profil de risque global du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment investira au moins deux tiers de son actif total dans des actions émises par des sociétés situées dans des pays développés et jusqu'à 20 % de son actif net dans des marchés émergents.</p> <p>Le Compartiment peut, jusqu'à 10 % de ses actifs nets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détenir des liquidités ; et - investir dans des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire et/ou des titres assimilés pour atteindre ses objectifs d'investissement, à des fins de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables. <p>Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des sociétés basées en Inde (directement), en Chine (directement via des actions H traitées sur le Hong Kong Stock Exchange) et en Russie (via des titres négociés à la Bourse de Moscou).</p> <p>Pour de plus amples informations concernant l'objectif d'investissement durable du Compartiment, veuillez vous reporter à l'Annexe SFDR.</p> <p>Investissement dans des organismes de placement collectif</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des organismes de placement collectif.</p>	<p>Shanghai-Hong Kong et/ou Shenzhen-Hong Kong (collectivement dénommés « les Stock Connects »).</p> <p>Le Fonds peut investir dans des titres émis par des sociétés basées en Inde (directement) et en Chine (directement via des actions H négociées sur le Hong Kong Stock Exchange). Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans d'autres types de titres que ceux décrits ci-dessus, tels que des certificats de dépôt américains ou des actions préférentielles, ainsi que dans des instruments du marché monétaire, des liquidités et assimilés à des fins de trésorerie, et/ou en cas de conditions de marché défavorables.</p> <p>À titre accessoire, le Fonds peut également détenir des dépôts à vue jusqu'à 20 % de ses actifs dans des conditions de marché normales.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des organismes de placement collectif, y compris, mais sans s'y limiter, des fonds indiciels cotés ayant le statut d'OPCVM.</p> <p>Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte en termes de secteur, de monnaie, d'indice, de région géographique ou de capitalisation boursière, et le Gestionnaire financier vise à investir dans des sociétés dont les actions se vendent en dessous de l'estimation de la valeur intrinsèque du Gestionnaire financier. Le Fonds bénéficie du label français ISR.</p> <p>Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales</p> <p>À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture, tels que décrits dans le paragraphe « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-après.</p> <p>Le Fonds n'a pas l'intention de conclure des SFT (tels que définis dans le chapitre « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales »).</p> <p>Pour plus de détails, veuillez vous reporter au chapitre intitulé « Principaux risques » ci-dessous.</p>
--	---	---

	<p>Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de couverture et d'investissement comme décrit à la section intitulée « Recours aux instruments dérivés, techniques d'investissement et de couverture spéciales » ci-dessous. Le Compartiment n'a pas recours aux opérations de prêt et d'emprunt de titres ni aux opérations de prise et mise en pension de titres.</p>	<p>Stratégies défensives</p> <p>Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Fonds peut investir un montant important de son actif dans des liquidités et assimilés, y compris dans des instruments du marché monétaire, si le Gestionnaire financier estime que de tels investissements permettent de servir au mieux les intérêts du Fonds et de ses Actionnaires. Lorsque le Fonds adopte une stratégie défensive, il ne se conforme pas à son objectif d'investissement.</p>
Indice de référence	MSCI WORLD Net Dividends Reinvested	<p>La performance du Fonds n'est pas gérée par rapport à un indice particulier. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International All Country World Index (« MSCI ACWI »). Dans la pratique, le portefeuille du Fonds est susceptible d'inclure des composants de l'indice de référence, cependant, le Fonds n'est pas limité par l'indice de référence et peut donc s'en écarter de façon significative. L'Indice de référence est utilisé comme élément représentatif du marché global à des fins financières et n'entend pas être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.</p>
Profil de l'Investisseur type	<p>Le Compartiment est destiné aux investisseurs institutionnels et privés qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont à la recherche d'une exposition aux marchés boursiers via un investissement en actions ; • souhaitent investir dans un fonds ayant un objectif d'investissement durable ; • peuvent se permettre d'immobiliser leur capital en vue d'un horizon d'investissement à long terme ; • acceptent de supporter des pertes de capital temporaires et/ou potentielles ; et • tolèrent la volatilité. 	<p>Le Fonds s'adresse aux investisseurs institutionnels et de détail qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherchent une exposition aux marchés des actions internationaux ; • souhaitent investir dans un fonds thématique responsable, avec un accent particulier sur le climat ; • peuvent se permettre d'immobiliser leur capital sur un horizon à long terme ; • peuvent supporter des pertes temporaires importantes ; et • tolèrent la volatilité.
Exposition globale	Approche par les engagements	Approche par les engagements
Indicateur synthétique de risque (ISR)	5	4

Classification SFDR	Article 9	Article 9
Facteurs de risque spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de capital • Actions • Investissements axés sur des considérations ESG • Investissement international • Marchés émergents • Investissements réalisés en Inde • sociétés à petite, moyenne et grande capitalisation • Taux de change • Concentration du portefeuille • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux • Risques en matière de durabilité • Instruments financiers dérivés • Risque de contrepartie 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions • Taux de change • Investissement international • Sociétés à grande capitalisation • Sociétés à petite capitalisation • Concentration géographique • Concentration du portefeuille • Changements de législation et/ou de régimes fiscaux • Marchés émergents • Investissement dans des Actions A via les programmes Stock Connect • Investissements axés sur des considérations ESG • Valeurs immobilières et REIT • Investissements réalisés en Inde
Commission globale (y compris la Commission de gestion et les Frais d'administration)	G/A (EUR)* : 0,55 % I/A (EUR)* : 0,80 % I/A NPF (EUR) : 1,00 % Q/A (EUR)* : 0,65 % R/A (EUR)* : 1,80 % RE/A (EUR)* : 2,20 % <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>	G/A (EUR)* : 0,55 % I/A (EUR) : 1,20 % Q/A (EUR)* : 0,20 % R/A (EUR)* : 2,00 % RE/A (EUR)* : 2,60 % <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>
Taxe d'abonnement	G*, I*, I NPF et Q* : 0,01 % par an R* et RE* : 0,05 % par an <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>	G*, I, Q* : 0,01 % par an R* et RE* : 0,05 % par an <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>
Commission de performance	Catégories I*, R* et RE* : 20 % en cas de surperformance du Compartiment par rapport à l'Indice MSCI World Net Dividends Reinvested <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>	Néant
Commission de vente maximale	R* : 4,00 % RE* : néant G*, I*, I NPF et Q* : néant <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>	R* : 4,00 % RE* : 3,00 % G*, I et Q* : néant <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>
Commission de rachat	G*, I*, I NPF, Q*, R* et RE* : néant <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>	G*, I, Q*, R* et RE* : néant <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>
Commission de conversion	La conversion peut être soumise à des frais de conversion égaux à la différence en pourcentage des frais de vente des actions concernées.	La conversion peut être soumise à des frais de conversion égaux à la différence en pourcentage des frais de vente des actions concernées.
Souscription initiale minimale	G* : néant I* : 50 000 EUR I NPF : 50 000 EUR Q* : 5 000 000 EUR R* : néant RE* : néant <i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>	G* : néant I : 100 000 USD ou équivalent Q* : néant R* : 1 000 USD ou équivalent RE* : néant

		<i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i>
Participation minimale	<p>G* : néant I* : 1 action I NPF : 1 action Q* : 1 000 000 EUR R* : néant RE* : néant</p> <p><i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i></p>	<p>G* : néant I : 1 action</p> <p>Q* : néant R* : 1 action RE* : néant</p> <p><i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i></p>
Dates de l'exercice comptable	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre chaque année	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre chaque année
Montant des frais courants	<p>G/A (EUR)* : 0,57 % I/A (EUR)* : 0,82 % I/A NPF (EUR) : 1,02 % Q/A (EUR)* : 0,67 % R/A (EUR)* : 1,86 % RE/A (EUR)* : 2,26 %</p> <p><i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i></p>	<p>G/A (EUR)* : 0,56 % I/A (EUR) : 1,21 %</p> <p>Q/A (EUR)* : 0,21 % R/A (EUR)* : 2,05 % RE/A (EUR)* : 2,65 %</p> <p><i>* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.</i></p>